



## Renouvellement de bail d'un an

Par **jreutin**, le **02/12/2010** à **10:25**

Bonjour,

Je loue un appartement meublé avec un bail d'un an à partir de Mars 2010 à Février 2011 avec tacite reconduction de 3 mois. Cependant j'aimerais garder l'appartement après Mars 2011 et par ce fait signer un nouveau bail d'un an qui finira en Mars 2012.

Est-il possible de faire cela? Merci de vos réponses.

Julien

Par **fabienne034**, le **02/12/2010** à **14:27**

bonjour,

le bail meublé d'un an est reconduit automatiquement sauf résiliation de votre part 3 MOIS à l'avance SOIT DANS VOTRE CAS AVANT LE 30 NOVEMBRE 2010

pour tout savoir sur le bail meublé:

<http://www.fbis.net/bailmeublearret.htm>

Par **mimi493**, le **02/12/2010** à **14:35**

Vous êtes donc le locataire (le préavis de 3 mois concerne le bailleur)  
Si le logement est votre résidence principale, le bail est d'office d'un an (même s'il mentionne 3 mois) et est tacitement reconductible sauf dénonciation du bailleur 3 mois au moins avant la fin du bail (donc tous les ans).

Vous n'avez pas à signer un autre bail et vous ne devez pas sauf s'il est plus avantageux pour vous.

Par **jreutin**, le **02/12/2010** à **14:36**

J'ai oublié de préciser que le propriétaire m'a envoyé un accusé de réception stipulant qu'il ne veut pas prolonger le bail. Après un appel téléphonique il est à nouveau d'accord de me le relouer.

Est ce donc possible de continuer la location de l'appartement avec un nouveau bail? ou peut renouveler le bail malgré la lettre?

julien